



Baromètre de Bologne 2006

L'introduction des filières échelonnées dans les hautes écoles suisses: état au semestre d'hiver 2005/06

.....

Auteur:

Philipp Dubach, OFS, Section Hautes écoles

Information:

Stéphane Cappelli, OFS, Section Hautes écoles, tél. 032 713 65 99

e-mail: stephane.cappelli@bfs.admin.ch

N° de commande: 765-0600

Le baromètre de Bologne 2006

L'introduction de filières d'études échelonnées dans les hautes écoles suisses Etat d'avancement au semestre d'hiver 2005/06

La mise en œuvre de la Déclaration de Bologne place les hautes écoles universitaires suisses face à l'un des plus grands défis de ces dernières années. Le baromètre de Bologne rend compte de l'état d'avancement des travaux de réforme et renseigne sur les principaux aspects de l'introduction des filières d'études échelonnées dans les hautes écoles suisses.

- Le semestre d'hiver 2005/06 marque le grand tournant de la concrétisation de la réforme de Bologne: dans les hautes écoles, les trois quarts des étudiants sont inscrits dans un cursus de bachelor contre à peine plus d'un quart l'année précédente.
- Les hautes écoles spécialisées, qui englobent aussi les hautes écoles pédagogiques, ont adapté de manière coordonnée une grande partie de leurs filières d'études au nouveau système: près de deux tiers des étudiants débutants ont commencé leur formation par un cursus menant à un bachelor.
- Les hautes écoles universitaires introduisent progressivement le système de Bologne depuis cinq ans. Au semestre d'hiver 2005/06, le nombre d'étudiants débutants inscrits dans un cursus de bachelor a augmenté pour atteindre une part de 77%. Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des étudiants universitaires (hors formation continue et études de doctorat) visent encore actuellement l'obtention de la licence ou du diplôme traditionnels.
- En 2001 et en 2002, 4100 étudiants débutants ont entamé un cursus de bachelor dans une haute école universitaire en Suisse. Un tiers d'entre eux ont obtenu leur diplôme de bachelor au bout de trois ans d'études et un peu plus de la moitié, après quatre ans (volée d'entrants de 2002). Les taux de réussite dépendent, d'une part, du temps que les étudiants peuvent consacrer à leurs études. D'autre part, la sélection opérée dans les filières d'études joue elle aussi un rôle déterminant: 11% des étudiants ont interrompu leurs études avant la fin de la troisième année; 20% ont changé de discipline ou d'université dans le même laps de temps. La sélectivité des nouveaux cursus ne se distingue pas significativement à cet égard des offres de formation comparables de l'ancien système.
- 80% des 2900 titulaires d'un bachelor universitaire de 2005 ont commencé des études de master au semestre d'hiver 2005/06. Le taux de passage direct d'un cursus à l'autre atteint 70% chez les étudiants en sciences économiques et 96% chez les étudiants en droit. En sciences techniques ainsi qu'en sciences exactes et naturelles, il se situe entre ces deux valeurs. Comparativement à l'année précédente, la tendance est légèrement à la baisse.

Sommaire

Introduction	5
1 Etat d'avancement de la mise en œuvre de la réforme	6
1.1 Vue d'ensemble	6
1.2 Hautes écoles spécialisées	7
1.3 Hautes écoles universitaires	9
2 Déroulement des études dans les hautes écoles universitaires	11
2.1 Etudes de bachelor	11
2.2 Le passage du bachelor au master	14
2.3 Etudes de master	17
2.3.1 Formes d'entrée au cursus du master	17
2.3.2 Zones d'attraction	18
2.3.3 Diplômes de master	21
Définitions	22

Introduction

La création d'un espace européen de l'enseignement supérieur dans lequel les systèmes d'enseignement et les diplômes soient harmonisés: tel est le but de la Déclaration de Bologne qui a été signée, en juin 1999, par les ministres européens en charge de l'éducation. La réforme doit être concrétisée en Suisse d'ici à 2010. Aussi les hautes écoles universitaires remplacent-elles progressivement depuis cinq ans les traditionnelles études de licence ou de diplôme par une formation à deux cycles, le bachelor et le master, le diplôme de master étant l'équivalent de la licence ou du diplôme. Les hautes écoles spécialisées dont les cursus de diplôme sont plus courts ont entrepris d'adapter leur système de manière coordonnée au semestre d'hiver 2005/06 et bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre initiale: elles peuvent remplacer les offres de formation existantes aussi bien par une simple filière bachelor que par une filière commune bachelor et master. L'étendue des nouveaux cursus est la même dans les deux types de haute école: à plein temps, les études du niveau bachelor durent trois ans, celles du niveau master un an et demi à deux ans. L'une des pierres angulaires de la déclaration de Bologne est l'introduction dans tous les pays concernés du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), un système uniforme de reconnaissance des acquis censé faciliter la mobilité entre les hautes écoles.

Le *baromètre de Bologne*, publié pour la première fois il y a un an, décrit la réforme sous l'angle de la statistique universitaire. La présente édition rend tout d'abord compte de l'état d'avancement de la mise en place du nouveau système dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires. Elle étudie ensuite comment les étudiants universitaires se sont comportés depuis l'introduction du système de Bologne en 2001. Combien ont par exemple achevé leurs études de bachelor en trois ans? Quelle est la proportion de titulaires d'un bachelor qui se lancent dans des études de master? Les hautes écoles universitaires parviennent-elles déjà à se faire un nom sur la scène internationale avec leurs cursus de master? Et dans quelle mesure les étudiants utilisent-ils les possibilités de passer du cursus de bachelor à celui du master pour se réorienter dans leurs études, par exemple en changeant de haute école ou de domaine d'études?

A l'heure actuelle, seules des réponses provisoires peuvent être apportées à toutes ces questions et donner une première idée de l'impact du processus de Bologne. Elles ne sauraient en aucun cas suffire pour tirer des conclusions définitives sur les succès et les échecs de la réforme.

1 Etat d'avancement de la mise en œuvre de la réforme

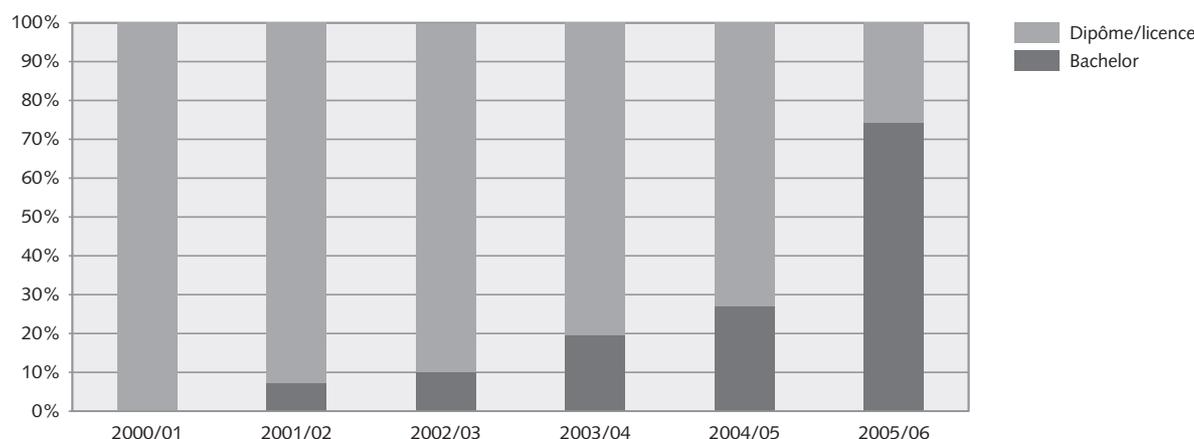
1.1 Vue d'ensemble

Le semestre d'hiver 2005/06 marque le grand tournant de la concrétisation de la réforme de Bologne: les trois quarts des étudiants ayant entrepris des études dans une haute école suisse sont inscrits dans un cursus de bachelor (graphique 1), contre à peine plus d'un quart l'année précédente. Cette nette augmentation tient au fait que les hautes écoles spécialisées ont choisi ce moment pour adapter la majeure partie de leurs filières d'études au système de Bologne dans le cadre d'une action concertée. Dans les hautes écoles universitaires, la mise en place des cursus échelonnés de bachelor et de master se poursuit depuis cinq ans, le principal changement à cet égard étant qu'elle est désormais achevée dans la plupart des facultés de sciences humaines.

Bien que le régime de Bologne soit devenu une réalité pour la plus grande partie des étudiants débutants, il faudra encore attendre un certain temps avant que toutes les traces de l'ancien système aient disparu. Ainsi,

près de 60% des étudiants continuent de briguer un diplôme ou une licence traditionnels (hors études de doctorat et formation continue). La rapidité avec laquelle ce pourcentage diminuera dépendra du cadre administratif et notamment de la durée du maintien des anciens programmes ainsi que des possibilités de passage de l'ancien système de licence et de diplôme aux nouvelles filières d'études échelonnées. Ces facteurs seront surtout déterminants dans les hautes écoles universitaires où les cursus relevant de l'ancien régime juridique sont plus longs et généralement moins structurés que dans les hautes écoles spécialisées. Selon les prévisions des effectifs d'étudiants de l'OFS pour les hautes écoles spécialisées, plus aucun étudiant ne sera immatriculé dans les anciennes filières de diplôme à partir de 2010. Ce pronostic fait abstraction de toute mesure administrative et se fonde sur l'hypothèse que la durée de présence moyenne dans les études de diplôme traditionnelles reste constante¹.

Hautes écoles suisses: premières immatriculations aux niveaux diplôme/licence et bachelor depuis le semestre d'hiver 2000/01, répartition selon le niveau d'études G 1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹ Jacques Babel, *Etudiants et diplômés des hautes écoles: Scénarios 2005–2014*, Neuchâtel 2005, p. 16, 33 s., 61 (G9).

1.2 Hautes écoles spécialisées

Il existe actuellement huit hautes écoles spécialisées en Suisse, y compris l'école privée de Kalaidos reconnue par la Confédération en 2005. Les 16 hautes écoles pédagogiques, dont deux sont intégrées dans une haute école spécialisée, jouissent également de ce statut. S'y ajoutent enfin plusieurs institutions – principalement dans le domaine artistique – qui ne sont pas rattachées à l'une de ces écoles mais dont les filières d'études sont reconnues de niveau équivalent.

Dans les 16 hautes écoles pédagogiques – y compris les deux écoles intégrées – l'état d'avancement de la mise en place du nouveau système dépend fortement des règlementations cantonales. Le système s'est avéré relativement facile à adapter dans le domaine de la formation des enseignants des degrés préscolaire et primaire car la durée du cursus reste de trois ans et qu'il est sanctionné par un diplôme de bachelor. Sur les 15 hautes écoles pédagogiques proposant cette formation, onze ont procédé aux aménagements nécessaires, permettant

T1 Hautes écoles spécialisées: étudiants débutants* et étudiants dans l'ancien et le nouveau système, semestre d'hiver 2005/06

Hautes écoles spécialisées	Etudiants débutants*		Etudiants (sans formation continue)			
	Total	Part des études bachelor	Total	Part des études bachelor	Part des études master	Part des études diplôme
Berner Fachhochschule (BFH)	1 132	90,7%	3 891	28,9%	0,2%	70,9%
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	2 785	23,6%	11 238	6,3%	0,1%	93,6%
Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW)	1 628	94,4%	5 002	39,9%	0,0%	60,1%
Fachhochschule Zentralschweiz (FHZ)	903	93,0%	2 940	31,5%	0,5%	68,0%
Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana (SUPSI)	570	92,6%	1 858	32,3%	0,0%	67,7%
Fachhochschule Ostschweiz (FHO)	1 023	96,1%	3 277	32,8%	0,0%	67,2%
Zürcher Fachhochschule (ZFH)	2 957	72,4%	9 762	33,8%	0,2%	66,0%
Kalaidos Fachhochschule	123	52,8%	516	14,1%	0,0%	85,9%
autres HES non intégrées	534	40,3%	2 050	10,9%	0,0%	89,1%
autres HEP non intégrées	3 766	55,6%	7 597	51,8%	8,9%	39,3%
Total	15 421	65,4%	48 131	29,0%	1,5%	69,5%

* Définition des étudiants débutants: toutes les personnes s'immatriculant pour la première fois lors d'un semestre d'hiver donné dans une haute école spécialisée aux niveaux bachelor ou diplôme

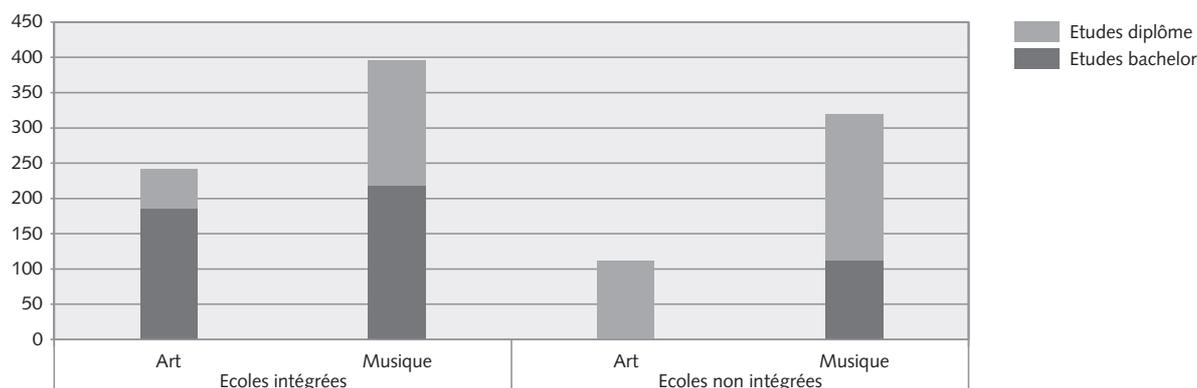
Les hautes écoles spécialisées ont déjà introduit le système de crédits ECTS mais ont attendu pour appliquer officiellement le nouveau système. Le grand changement a finalement eu lieu au semestre d'hiver 2005/06: deux tiers des étudiants débutants se sont lancés dans des études menant à un bachelor². Dans cinq des huit hautes écoles spécialisées, la mise en place du régime de Bologne est quasiment achevée dans la mesure où plus de 90% des étudiants débutants se sont inscrits dans un cursus de bachelor (tableau 1). Il s'agit de la Berner Fachhochschule, de la Fachhochschule Nordwestschweiz, de la Fachhochschule Zentralschweiz, de la Fachhochschule Ostschweiz et de la SUPSI. Dans les trois autres, la proportion d'étudiants débutants en cursus de bachelor oscille entre un quart et trois quarts.

à plus de 80% des étudiants débutants d'entamer un cursus de bachelor. Les études d'enseignant du degré secondaire I par contre sont remplacées par une formation à deux cycles sanctionnée par un master. Huit hautes écoles pédagogiques proposent actuellement des filières d'études pour le degré secondaire I et les élèves ont pu s'inscrire sous le nouveau régime dans trois d'entre elles. La formation pédagogique pour enseignants du gymnase ne fait pas partie du système d'études bachelor/master parce que les futurs enseignants obtiennent déjà un master (ou une licence) à l'issue de leurs études spécialisées à l'université; elle est suivie des études pédagogiques complémentaires à la haute école pédagogique. En pédagogie curative enfin, deux institutions sur quatre ont introduit le système de Bologne.

Dans le domaine musical, le fait qu'un centre de formation soit organisationnellement indépendant ou rattaché à une haute école spécialisée joue manifestement un grand rôle. Dans les institutions non intégrées qui for-

² Parmi les étudiants débutants inscrits dans une haute école spécialisée sont aussi comptabilisés ceux ayant déjà été immatriculés auparavant dans une haute école universitaire. S'ils n'étaient pas pris en compte, la part d'étudiants débutants en cursus de bachelor passerait de 65 à 70% du fait que de nombreux étudiants se destinant à l'enseignement – un domaine d'études où les cursus de diplôme sont encore assez répandus – sont passés de l'université à la haute école spécialisée.

Hautes écoles spécialisées: étudiants débutants* dans les domaines art et musique selon le niveau d'études et le type d'écoles, semestre d'hiver 2005/06 G 2



* Définition des étudiants débutants: toutes les personnes s'immatriculant pour la première fois lors d'un semestre d'hiver donné dans une haute école spécialisée aux niveaux bachelor ou diplôme

© Office fédéral de la statistique (OFS)

ment environ deux cinquièmes des étudiants en musique et en art, le nouveau système ne s'est pas encore véritablement établi: en art, il n'existe pas de cursus conforme au régime de Bologne tandis qu'en musique, un bon tiers des étudiants débutants ont commencé au niveau bachelor (graphique 2)³. La situation est différente dans les hautes écoles de musique et d'art intégrées: en art, trois quarts des étudiants débutants suivent un cursus de bachelor; en musique la proportion est d'un peu plus d'un sur deux. En formation théâtrale, proposée exclusivement par des institutions intégrées, quasiment tous les étudiants débutants suivent des études de bachelor.

Les études de master doivent être introduites dans les hautes écoles spécialisées à partir du semestre d'hiver 2008/09, lorsque les premiers diplômes de bachelor auront été délivrés. Deux domaines font exception à cette règle: premièrement, la Confédération a autorisé trois filières de master en architecture afin que les diplômes en architecture soient reconnus le plus rapidement possible selon les critères de l'Union européenne. Deuxièmement, des filières de master ont été ouvertes en pédagogie curative. 726 personnes ont donc commencé un master dans une haute école spécialisée au semestre d'hiver 2005/06, pour la grande majorité – un peu plus de 670 personnes – en pédagogie curative.

Dans les hautes écoles spécialisées, les deux systèmes d'études sont distincts et les passages des anciennes aux nouvelles filières font figure d'exception. La formation des enseignants est le seul domaine où une grande partie des étudiants en bachelor ont suivi préalablement un cursus de diplôme⁴. Malgré cette séparation entre les deux systèmes, près de 30% des étudiants des hautes écoles spécialisées suivent aujourd'hui des études menant au bachelor (hors formation continue); si l'on ne prend pas en compte la formation des enseignants, cette proportion est tout de même de un sur cinq. Cela montre que les systèmes d'enseignement des hautes écoles spécialisées sont relativement rigides et les déroulements d'études individuels assez uniformes. Dans les cinq hautes écoles spécialisées ayant presque intégralement adapté leur système pour les étudiants débutants, les étudiants en bachelor – sans compter les futurs enseignants – représentent entre 29 et 35% du nombre total d'étudiants. En exagérant un peu, on pourrait dire qu'il s'agit de la plus jeune des trois générations d'étudiants qui visent l'obtention du titre dans ces hautes écoles spécialisées⁵.

³ Comme le montre le tableau 1, dans les hautes écoles spécialisées non intégrées, 40% des étudiants débutants sont néanmoins immatriculés dans un cursus de bachelor. Cela s'explique par le fait qu'au moment du relevé, le département de travail social de la Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit beider Basel faisait partie des hautes écoles spécialisées non intégrées. Tous les étudiants débutants y ont été admis en cursus de bachelor au semestre d'hiver 2005/06 et l'école a été intégrée dans la Fachhochschule Nordwestschweiz au 1^{er} janvier 2006.

⁴ Au total, 52% des étudiants en bachelor se destinant à l'enseignement ont préalablement été immatriculés dans une filière diplôme. Ce pourcentage n'est pas uniquement imputable aux possibilités de passage entre l'ancien et le nouveau système, mais aussi au fait que le changement de régime déjà amorcé par certaines hautes écoles de pédagogie avant le semestre d'hiver 2005/06 commence seulement à se refléter dans les statistiques. Dans les autres domaines, il arrive également que les étudiants immatriculés au niveau du bachelor aient suivi préalablement des études de diplôme. Mais la différence est qu'il s'agit alors de redoublants ayant commencé le cursus du bachelor en première année et non à un stade plus avancé. Ils représentent entre 4 et 9% des étudiants en bachelor suivant les hautes écoles spécialisées.

⁵ Cette présentation est exagérée dans la mesure où – premièrement – certains cursus durent plus de trois ans et où – deuxièmement – les étudiants ne sont pas répartis de manière égale entre les différentes années académiques: les déroulements des études sont certes relativement uniformes mais ils ne suivent pas un modèle rigide

1.3 Hautes écoles universitaires

Dans les hautes écoles universitaires, la proportion d'étudiants débutants s'étant inscrits dans un cursus de bachelor a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 48 à 77%. Deux grandes exceptions sont à relever: premièrement, plusieurs facultés de l'Université de Zurich, la plus grande de Suisse, n'adapteront leurs filières d'études qu'au semestre d'hiver 2006/07.

Deuxièmement, la mise en place de la réforme de Bologne n'est pas encore achevée dans les facultés de médecine car dans ce domaine, elle doit être coordonnée à l'échelle de la Suisse; selon le calendrier, les premiers cursus d'études de bachelor devraient également commencer au prochain semestre d'hiver. Les autres offres de branches qui ne sont pas encore conformes au système de Bologne sont quantitativement négligeables. Il s'agit notamment de certains cursus pédagogiques, de formations théologiques spéciales ou de programmes d'enseignement de langues étrangères non universitaires.

Au total, un peu plus de la moitié des étudiants universitaires visent encore une licence ou un diplôme (tableau 2). A l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Saint-Gall et l'Université de Lucerne, quasiment plus aucun étudiant n'est encore inscrit en licence et en diplôme: la réforme de Bologne peut

donc être considérée comme pleinement accomplie. C'est dans ces universités de petite ou de moyenne taille où l'offre de formation est relativement spécialisée que le changement de système a manifestement été mis en œuvre le plus facilement. Dans la plupart des autres universités – excepté celle de Zurich – la proportion d'étudiants en bachelor et en master oscille entre 40 et 70%.

Le changement de génération d'étudiants ne se déroule pas dans les mêmes conditions dans les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées. D'un côté, les études sont plus longues et les programmes – en particulier en sciences humaines – moins structurés, aussi un changement «naturel» prendrait-il nettement plus de temps. D'un autre côté, le passage au nouveau système a tendance à être plus perméable dans les universités que dans les hautes écoles spécialisées. C'est ainsi que plus d'un quart des étudiants en bachelor du semestre d'hiver 2005/06 avaient initialement entamé des études de diplôme ou de licence. Dans ce chiffre sont cependant comptabilisées les personnes ayant interrompu leurs études dans l'intervalle ou changé de domaine d'études ou de haute école lors de leur passage au cursus de bachelor. Sans ces personnes, la proportion est encore de 13% avec de nettes disparités entre les universités: de moins de trois pour cent (universités de Lucerne, Saint-Gall et de la Suisse italienne) à plus d'un quart (universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel).

T2 Hautes écoles universitaires: étudiants débutants* et étudiants dans l'ancien et le nouveau système, semestre d'hiver 2005/06

Hautes écoles universitaires	Etudiants débutants*		Etudiants (sans doctorat et formation continue)			
	Total	Part des études bachelor	Total	Part des études bachelor	Part des études master	Part des études diplôme
Université de Bâle	1 425	86,6%	7 758	43,2%	8,7%	48,1%
Université de Berne	1 738	86,5%	10 360	36,5%	4,2%	59,3%
Université de Fribourg	1 442	90,4%	8 731	52,8%	8,3%	38,9%
Université de Genève	1 923	77,8%	10 168	42,8%	5,9%	51,3%
Université de Lausanne	1 992	81,3%	8 381	47,9%	5,3%	46,8%
Université de Lucerne	382	89,8%	1 578	76,2%	15,3%	8,5%
Université de Neuchâtel	581	70,7%	2 978	42,6%	9,1%	48,2%
Université de St-Gall	802	100,0%	3 555	70,4%	28,5%	1,0%
Haute école pédagogique de St-Gall	100	0,0%	382	0,0%	0,0%	100,0%
Université de Zurich	2 895	28,3%	19 877	9,1%	0,3%	90,6%
Université de la Suisse italienne	289	95,2%	1 706	46,2%	24,4%	29,3%
EPF Lausanne	1 078	100,0%	4 543	69,5%	30,5%	0,0%
EPF Zurich	1 878	98,1%	9 204	56,8%	5,2%	38,0%
Total	16 525	77,0%	89 221	40,4%	7,6%	52,0%

* Définition des étudiants débutants: toutes les personnes s'immatriculant pour la première fois lors d'un semestre d'hiver donné dans une haute école universitaire aux niveaux bachelor ou licence/diplôme

Outre le passage au cursus de bachelor, de nombreuses universités offrent la possibilité aux étudiants de licence et de diplôme des semestres avancés de commencer des études de master de manière non conventionnelle, c'est-à-dire sans être titulaires du diplôme de bachelor⁶. Ces solutions transitoires peuvent avoir une importance considérable, comme le montre l'exemple de l'EPF de Lausanne: au semestre d'hiver 2003/04 celle-ci a introduit le système de Bologne et a déjà remplacé à ce jour tous les anciens cursus de diplôme. Le changement n'aurait pu être aussi rapide si les possibilités de passage entre l'ancien et le nouveau système n'avaient pas été favorisées.

⁶ Cette deuxième forme de passage est étudiée en détail sous le point 2.3.1.

2 Déroutement des études dans les hautes écoles universitaires

Les premiers cursus de bachelor ont été ouverts au semestre d'hiver 2001/02 dans les hautes écoles universitaires; trois ans plus tard, un nombre conséquent de titulaires du bachelor a pu être recensé pour la première fois. Cette situation de départ permet de dresser un premier bilan du comportement des étudiants sous le régime de Bologne. Il convient naturellement de prendre en compte à cet égard qu'au début du processus, l'offre de cursus de bachelor était encore limitée. A cela s'ajoute que l'ancien système juridique prédominait encore et qu'il influençait probablement aussi les opinions et les attentes des étudiants inscrits dans les nouvelles filières d'études échelonnées. C'est dans ce contexte que doivent être interprétés les résultats. Ils permettent de se faire une première idée de la réforme de Bologne, mais n'autorisent aucun jugement définitif sur le futur comportement des étudiants en bachelor et en master.

2.1 Etudes de bachelor

A plein temps, le cursus du bachelor dure six semestres. Il est donc nettement plus court que les études de licence et de diplôme dont la durée indicative est de huit à dix semestres. Cependant, on ignore encore si la réforme de Bologne aura plutôt tendance à rallonger ou à raccourcir la durée des études dans les hautes écoles universitaires. Cela dépend, d'une part, de la proportion d'étudiants qui quitte l'université après avoir obtenu son diplôme de bachelor (cf. point 2.2). D'autre part, se pose la question de savoir quelle influence les différents éléments de la réforme exercent sur le comportement des étudiants. Divers scénarios sont envisagés: d'un côté, la modularisation des filières d'études doit procurer une plus grande marge de manœuvre aux étudiants et leur permettre d'adapter leur rythme d'étude à leurs conditions de vie. D'autre part, la crainte est qu'en raison de la plus forte structuration des cursus et de l'introduction de contrôles systématiques, ces études puissent difficilement être suivies à temps partiel.

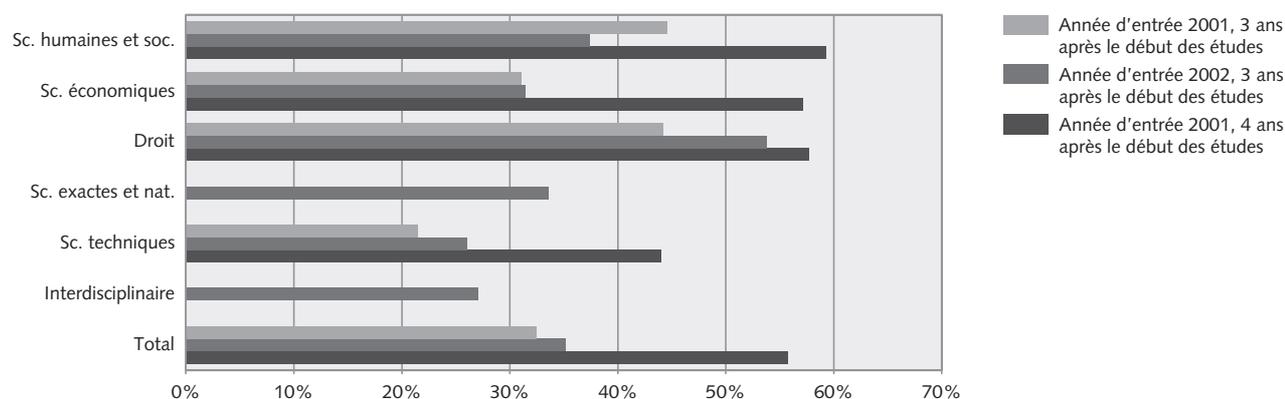
T3 Hautes écoles universitaires: trajectoire des cohortes d'entrants en études bachelor de 2001 et de 2002

Cohortes d'entrants*	Statut	Semestre d'hiver 2004/05	Semestre d'hiver 2005/06
2001	Examen	32,4%	55,7%
	Immatriculation sans examen		
	sans changement de domaine ou de haute école	35,1%	12,9%
	avec changement de domaine ou de haute école	21,4%	19,8%
	Exmatriculation sans examen	11,1%	11,6%
	Total (nombre)	1 563	1 563
2002	Examen		35,1%
	Immatriculation sans examen		
	sans changement de domaine ou de haute école		34,5%
	avec changement de domaine ou de haute école		19,3%
	Exmatriculation sans examen		11,1%
	Total (nombre)		2 530

* sans les étudiants avec domicile avant le début des études à l'étranger; sans les étudiants qui fréquentaient auparavant une filière de licence/diplôme

Hautes écoles universitaires: taux de réussite dans les études des cohortes d'entrants en bachelor* de 2001 et de 2002 selon le domaine d'études**

G 3



* sans les étudiants avec domicile avant le début des études à l'étranger; sans les étudiants qui fréquentaient auparavant une filière de licence/diplôme

** sans les domaines avec moins de 50 étudiants débutants au niveau bachelor

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Il ressort des premières évaluations des volées d'entrants de 2001 et de 2002 qu'environ un tiers des étudiants en bachelor accomplit ses études en trois ans (tableau 3). Parmi les étudiants débutants qui avaient commencé leurs études de bachelor au semestre d'hiver 2001/02, 32% ont obtenu leur titre de bachelor à la fin 2004 et un peu plus de la moitié un an plus tard (56%). Chez les entrants de l'année suivante, le taux de réussite au bout de trois ans s'élève à 35% avec de grandes disparités d'un domaine d'études à l'autre. Pour les deux volées d'entrants confondues, le taux de réussite oscille entre 25% en sciences techniques et 52% en sciences sociales. Pour la volée d'entrants 2001, on observe cependant au bout de quatre ans une nette uniformisation du taux de réussite qui s'élève alors à un peu moins de 60% dans la plupart des domaines. L'exception à cet égard étant constituée par les sciences techniques où, même au bout de quatre ans, seuls 44% des étudiants en bachelor ont obtenu leur diplôme (graphique 3).

Quid des étudiants n'ayant toujours pas achevé leur cursus de bachelor au bout de trois ou quatre ans? Il est, d'une part, probable que même dans les nouvelles filières, une proportion considérable des étudiants exercent une activité professionnelle ou assurent des tâches d'assistantat qui les empêchent de se consacrer exclusivement à leurs études. Les premiers résultats de l'enquête menée en 2005 sur la situation sociale des étudiants des hautes écoles suisses montrent que 78% des étudiants des hautes écoles universitaires exercent des activités rémunérées durant les études. Deux tiers d'entre eux ne travaillent pas seulement pendant les vacances universitaires,

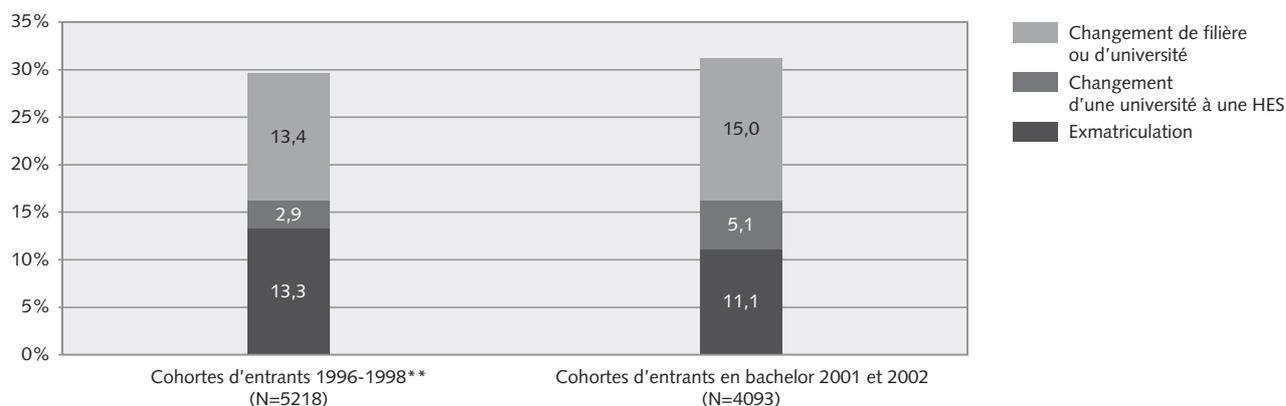
mais aussi pendant les périodes de cours, l'éventail allant de 51% en sciences techniques à 78% en sciences humaines et sociales⁷.

D'autre part, le taux de réussite après la troisième ou la quatrième année d'études ne dépend pas seulement de la détermination avec laquelle les étudiants veulent obtenir leur diplôme. La question de la sélectivité des filières se pose aussi. Car à côté des titulaires du bachelor, on ne trouve pas seulement les étudiants à temps partiel mais aussi les personnes ayant interrompu leurs études, ayant pris du retard sur le calendrier ou – pour quelque raison que ce soit – changé de filière d'études⁸. La part de personnes s'exmatriculant est de 11% au bout de trois ans dans les deux promotions d'entrants; chez les étudiants débutants de 2001, elle n'augmente que légèrement au bout de quatre ans (tableau 3).

⁷ Laurence Boegli, Martin Teichgräber: Situation sociale des étudiant_e_s 2005, premiers résultats de l'enquête menée auprès des étudiant_e-s des hautes écoles suisses, Neuchâtel 2005, p. 15–17.

⁸ Tant que l'ancien et le nouveau système d'études sont menés en parallèle, les étudiants ont la possibilité de passer du cursus de bachelor à des études de licence/diplôme. Dans ce cas, il est impossible qu'ils acquièrent leur diplôme dans les trois ans. 12,5% des étudiants de la promotion d'entrants de 2001 et 5,6% de celle de 2002 ont effectué ce changement de filière trois ans après avoir commencé leurs études.

Cohortes d'entrants* dans l'ancien et le nouveau système: part des exmatriculations et des changements trois ans après le début des études G 4



* sans les étudiants avec domicile avant le début des études à l'étranger; sans les étudiants qui fréquentaient auparavant une filière de licence/diplôme

** Etudiants débutants dans les branches dans lesquelles le changement de système a été mis en œuvre en 2001 ou 2002

© Office fédéral de la statistique (OFS)

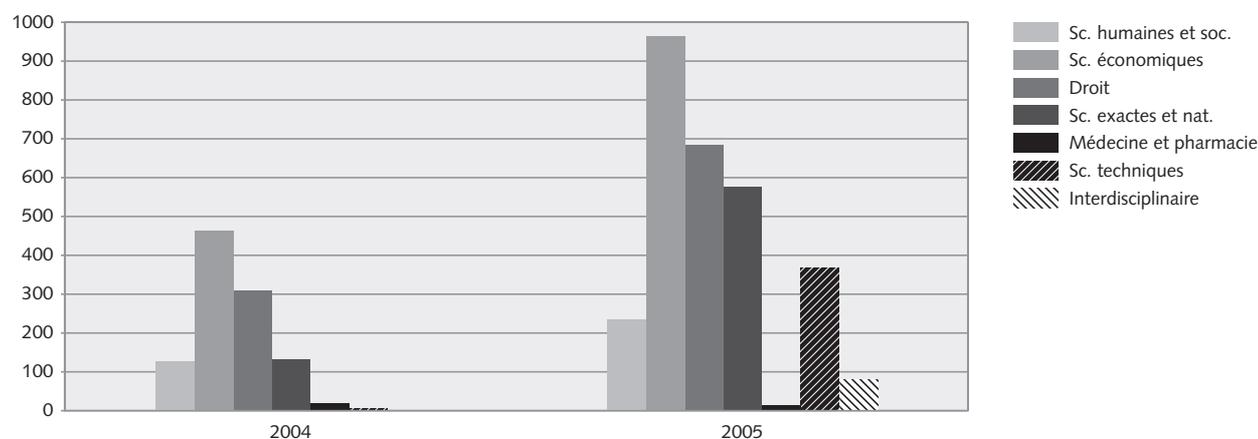
Souvent synonyme d'abandon des études, l'exmatriculation est l'illustration parfaite de la sélectivité des études. Le fossé qui existe entre les exigences liées à un cursus d'études et les performances ou les intérêts des étudiants se manifeste aussi dans les changements de discipline ou de haute école. Le taux de déperdition tient compte de ces modifications dans le parcours des étudiants. Il intègre donc, outre les exmatriculations, le changement de discipline ou d'établissement. Le taux de déperdition permet, par exemple, d'apporter une explication au taux de réussite relativement faible des étudiants en sciences techniques. Rien ne laisse supposer que ces personnes étudient plus lentement que d'autres. La part d'étudiants ayant abandonné leurs études (7%) est également plutôt faible. Un facteur apparaît par contre décisif: quatre ans après avoir entamé des études, 40% des étudiants débutants ont renoncé – ou ont dû renoncer – au domaine d'études ou à la haute école choisis initialement. En tenant compte des exmatriculations, le taux de déperdition avoisine dès lors les 50%. Au même moment, ce taux atteint seulement 31% pour la totalité des entrants de 2001. On obtient des valeurs comparables – au niveau de l'ensemble du système – pour les deux volées d'entrants trois ans après le début des études⁹.

⁹ Le taux de déperdition indiqué ici tient uniquement compte du comportement des personnes qui n'ont pas encore terminé leurs études. Sur une période d'observation plus longue, il faudrait naturellement aussi considérer les changements de domaine d'études et de haute école effectués par les diplômés. Trois à quatre ans après le début des études, cet effet n'est pas encore vraiment manifeste. En intégrant les diplômés, le taux de déperdition des entrants enregistrés en 2001 et en 2002 augmenterait de 0,1% par volée après trois ans et de 1% après quatre ans (volée d'entrants 2001).

Dans ce contexte, il est intéressant de se demander si les nouveaux cursus de bachelor opèrent une sélection plus forte que les traditionnelles filières débouchant sur une licence ou un diplôme. L'introduction de l'ECTS pourrait notamment renforcer la sélectivité dans la mesure où des contrôles systématiques des performances dans toutes les unités d'enseignement remplacent de plus en plus souvent de gros blocs d'examens. Signalons en outre que quelques universités ont introduit des semestres d'assessment (évaluation) lors desquels les étudiants débutants ont tout loisir de vérifier si la filière choisie leur correspond. D'un point de vue méthodologique, une comparaison générale avec la situation telle qu'elle se présentait avant le changement de système ne serait guère judicieuse, car les mécanismes de sélectivité varient largement d'une discipline et d'une haute école à l'autre. C'est pourquoi, seuls les étudiants débutants des hautes écoles et des branches d'études qui ont effectivement connu un changement de système en 2001 ou en 2002 ont été pris en compte dans la comparaison. Les volées 1996, 1997 et 1998 ont été choisies à cet effet. Il s'agit là des trois dernières volées d'entrants pour lesquelles on a la certitude que la réforme de Bologne n'a eu aucune incidence sur les trois premières années d'études. Même dans ce cas, certaines disparités entre les deux groupes témoins restent impossibles à supprimer. Cela vaut par exemple pour des filières d'études introduites récemment, telles que les sciences juridiques à l'Université de Lucerne, lesquelles n'avaient pas d'équivalent dans l'ancien système.

Hautes écoles universitaires: diplômes de bachelor en 2004 et 2005 selon le domaine d'études

G 5



© Office fédéral de la statistique (OFS)

En dépit de ces divergences, les résultats de la comparaison ne fournissent aucune preuve permettant d'affirmer que la réforme de Bologne a modifié de façon sensible la sélectivité du système universitaire. Trois ans après le début des études, le groupe témoin de l'ancien système présente un taux d'exmatriculation de 13% en moyenne, soit 2 points de pourcentage de plus que celui des étudiants en bachelor (graphique 4). Notons cependant que les volées plus récentes ont eu davantage de possibilités d'interrompre leurs études universitaires et de s'inscrire à l'une des hautes écoles spécialisées fondées en 1997. Si l'on intègre, à des fins comparatives, également ces changements d'établissement dans les exmatriculations, les deux taux ne présentent plus de différence statistiquement significative. Il en est de même du taux de déperdition, qui tient aussi compte des changements de domaine d'études et d'université. Pour les deux groupes, il se situe à 30% après la troisième année d'études. Ce constat n'exclut pas que, dans le sillage de la réforme de Bologne, les exigences en matière d'études et les contrôles de performances ne feront pas l'objet de modifications dans des cas isolés. Toujours est-il qu'à ce jour, les changements opérés n'ont pas été assez importants ou uniformes pour laisser des traces au niveau de l'ensemble du système universitaire.

2.2 Passage du bachelor au master

En 2004, les hautes écoles universitaires ont délivré pour la première fois un nombre important de diplômes de bachelor. Une large part de ces diplômés – entre 85 et 88% selon la méthode de calcul¹⁰ – ont directement poursuivi leur études au niveau du master. Faut-il considérer ce taux de passage élevé comme un phénomène unique attribuable à la mise en œuvre récente de la réforme de Bologne? Ou les diplômés ayant obtenu leur titre en 2005 ont-ils affiché un comportement similaire?

En 2005, 2927 étudiants ont été reçus au bachelor, soit presque trois fois plus qu'en 2004. La répartition selon les domaines d'études est par contre restée quasiment inchangée (graphique 5; tableau 4). En 2005 également, plus de la moitié de ces diplômes ont été délivrés en sciences économiques et en droit, disciplines suivies des sciences exactes et naturelles. Une nouveauté a néanmoins pu être constatée: les deux EPF ont remis pour la première fois plusieurs centaines de bachelors en sciences techniques. Font encore figure d'exception les diplômes de bachelor en sciences humaines et sociales qui se limitent à quelques rares cursus.

¹⁰ Ce pourcentage varie en fonction de la manière dont sont considérés les diplômés du bachelor qui restent immatriculés au niveau bachelor dans la même branche. Dans le *baromètre de Bologne* de l'année passée, ils avaient été exclus de l'ensemble de base. Le taux de passage des diplômés du bachelor s'élevait donc à 88%.

T4 Hautes écoles universitaires: diplômes de bachelor selon le domaine d'études et la haute école, en 2005

Domaines d'études	Total	Hautes écoles universitaires												
		BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	SG	PHS	ZH	USI	EPFL	ETHZ
Sc. humaines et sociales	235	69	0	0	0	3	17	0	71	0	0	75	0	0
Sc. économiques	964	113	164	52	0	104	0	41	437	0	0	53	0	0
Droit	685	0	135	278	0	11	145	42	74	0	0	0	0	0
Sc. exactes et naturelles	579	99	0	78	2	64	0	70	0	0	72	0	174	20
Médecine et pharmacie	15	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sc. techniques	369	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	303	64
Interdisciplinaire et autre	80	43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37
Total	2 927	339	299	408	2	182	162	155	582	0	72	128	477	121

En 2005, le taux de passage direct à des études de master était légèrement inférieur à celui de l'année précédente: au semestre d'hiver 2005/06, 80% des diplômés du bachelor s'étaient inscrits à des études de master dans une haute école suisse (tableau 5). S'y ajoute un petit groupe de personnes titulaires du bachelor (1,2%) qui se sont immatriculées dans une nouvelle filière d'études mais pas au niveau du master. Par rapport à 2004, le taux de passage direct au master a baissé de

4,3 points de pourcentage en 2005, resp. 3,5 si l'on considère l'ensemble des passages. Il est difficile d'expliquer ce recul à l'aide de données objectives axées sur les études uniquement. Le fait qu'en 2004, une proportion importante d'étudiants ont obtenu leur bachelor au terme de la durée d'études indicative de trois ans n'a pas d'incidence décelable: leur taux de passage direct ne se distingue guère de celui des diplômés qui ont étudié plus longtemps pour obtenir leur bachelor.

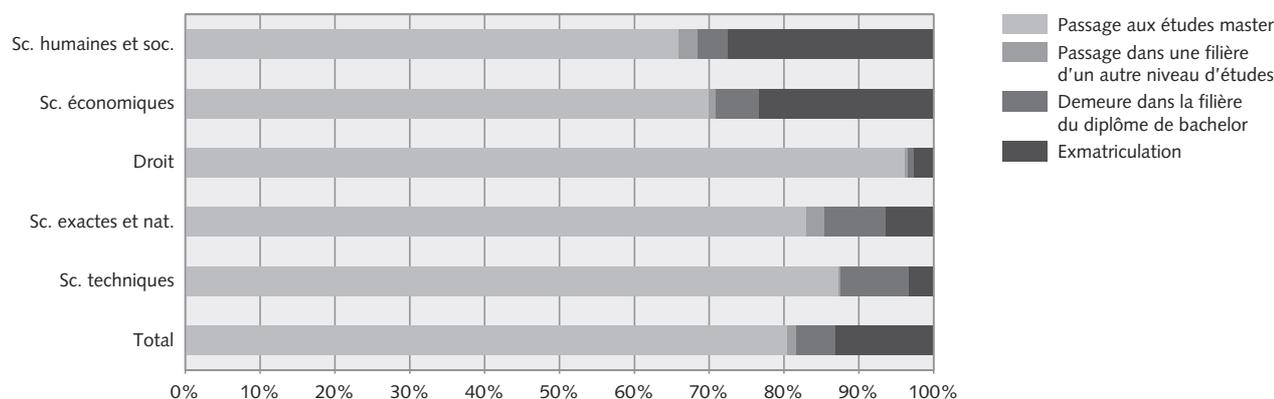
T5 Hautes écoles universitaires: trajectoire des diplômés de bachelor de 2004 et de 2005

Année d'examen	Statut	Semestre d'hiver 2004/05	Semestre d'hiver 2005/06
2004	Passage en études master	84,7%	91,5%
	Passage dans une filière d'un autre niveau (= non master)	0,4%	0,8%
	Demeure dans la filière d'études de bachelor	3,6%	0,2%
	Exmatriculation	11,3%	7,6%
	Total (nombre)*	1 033	1 033
2005	Passage en études master		80,4%
	Passage dans une filière d'un autre niveau (= non master)		1,2%
	Demeure dans la filière d'études de bachelor		5,2%
	Exmatriculation		13,1%
	Total (nombre)*		2 899

* sans les personnes ayant obtenu la même année un diplôme de master ou une licence, resp. diplôme traditionnel

Hautes écoles universitaires: statut des diplômés en bachelor de 2005 au semestre d'hiver 2005/06 selon le domaine d'études*

G 6



* sans les domaines avec moins de 100 diplômés bachelor

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les légères différences dans les taux de passage direct ne sont guère révélatrices, car les taux comportent de petites imprécisions. Premièrement, un certain nombre de titulaires du bachelor étaient toujours immatriculés au niveau bachelor dans la même branche le semestre suivant l'obtention de leur titre. Leur affectation à un groupe pose donc problème. Au semestre d'hiver 2005/06, ils représentaient tout de même 5% de l'ensemble des diplômés du bachelor¹¹. Deuxièmement, la série de données comprend uniquement les immatriculations dans les hautes écoles suisses. La statistique ne tient pas compte des étudiants qui partent faire leur master à l'étranger. En cas de doute, le taux de passage aux études de master est donc sous-évalué.

En tenant compte de la légère baisse du taux de passage direct, on constate que, par rapport à l'année précédente, peu de changements se sont produits au niveau des domaines d'études. Chez les juristes, le bachelor reste essentiellement un titre universitaire: sur 680 titulaires d'un bachelor en droit, 96% se sont directement lancés dans des études de master (graphique 6). En sciences économiques, la voie suivie par les étudiants est moins clairement tracée: comparativement, le taux de passage direct au master est plus faible puisqu'il s'élève à 70%. S'agissant des sciences techniques ainsi que des sciences exactes et naturelles, il est plus difficile de se

faire une image précise de la situation, car ces deux domaines présentent une part élevée de diplômés du bachelor qui sont restés immatriculés au niveau bachelor dans la même branche. Avec 3% (sciences techniques) et 6% (sciences exactes et naturelles), les taux d'exmatriculation concordent avec ceux des étudiants en droit. En raison des «taux de restants» élevés de 8 et 9%, il n'est pas encore possible de dire si cette similitude n'est qu'apparente et passagère.

Actuellement, la majeure partie des étudiants passent directement du bachelor au master. Le comportement des étudiants ayant obtenu un bachelor en 2004 révèle toutefois d'autres schémas. Au semestre d'hiver 2005/06, la part de titulaires du bachelor immatriculés au niveau master pour au moins un semestre était passée de 85 à 91% (tableau 5). Deux facteurs principaux expliquent cette progression: premièrement, la majorité des titulaires du bachelor toujours immatriculés au même niveau et dans la même branche au semestre d'hiver 2005/06 sont passés à des études de master. Deuxièmement, 43 personnes ayant entamé des études de master étaient exmatriculées auparavant, soit parce qu'elles avaient interrompu leurs études, soit parce qu'elles étaient provisoirement inscrites à une haute école à l'étranger. Selon toute probabilité, les formes de passage vont encore se diversifier davantage à l'avenir. Il apparaît donc d'autant plus important de faire une distinction nette entre ces différents schémas en indiquant à quel moment un taux a été déterminé, car le comportement des étudiants d'une volée ne se manifeste pas directement après les examens mais se cristallise au fil du temps.

¹¹ Il s'agit, en partie, d'un phénomène isolé. Dans certains cas, on a affaire à des groupes de personnes plus importants inscrits dans certaines filières. Une des raisons susceptibles d'expliquer cette situation est que les diplômés du bachelor doivent faire un stage avant d'entamer des études de master.

2.3 Les études de master

2.3.1 Formes d'entrée au cursus du master

4140 personnes ont entamé des études de master au semestre d'hiver 2005/06, soit un quart environ de plus que l'année précédente. De prime abord, cette progression paraît modeste. Elle est due au fait que les modalités de passage au niveau master sont réglées de manière différente dans les divers instituts, universités et facultés. En simplifiant, on distingue deux formes d'accès. D'un côté, il y a les établissements qui permettent uniquement aux titulaires du bachelor de suivre des études de master. Dans ces conditions, les étudiants des semestres avancés terminent le plus souvent leurs études dans l'ancien système de licence et de diplôme. D'un autre côté, divers établissements autorisent aussi les étudiants des semestres avancés qui n'ont jamais été immatriculés au niveau du bachelor d'accéder directement au cycle d'études du master. Dans ce cas, le nombre d'entrants fait un bond, car les étudiants qui s'inscrivent au cursus de master ne sont pas au même niveau. Parmi eux se trouvent des personnes en fin d'études qui sont dispensées de suivre l'intégralité du programme du master.

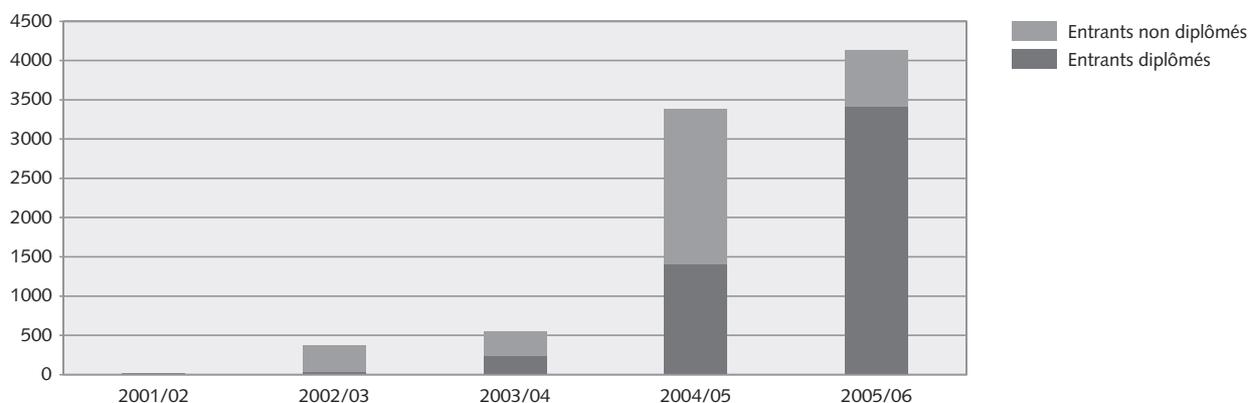
Il est difficile de distinguer précisément ces deux formes d'accès à l'aide de critères objectifs. Comparativement, la façon la plus simple et la plus fiable de procéder est de déterminer si les étudiants étaient déjà titulaires d'un diplôme d'une haute école avant de débiter le cursus de master. A cet égard, il ressort

que les admissions de non-diplômés au semestre d'hiver 2004/05 étaient particulièrement nombreuses (graphique 7). Près de 60% des personnes qui s'étaient inscrites pour la première fois à des études de master ne possédaient pas de titre universitaire. Au semestre d'hiver 2005/06, les entrants non-diplômés ne représentaient plus qu'un cinquième à peine des entrants au cursus de master; leur nombre est passé de quelque 2000 à 700. Ce recul explique la progression apparemment faible des nouvelles admissions au master. Si l'on exclut les non-diplômés de l'analyse, la situation correspond aux attentes que l'on pouvait avoir: le nombre d'entrants au cursus de master a plus que doublé par rapport à l'année précédente.

Le critère de la possession préalable d'un diplôme d'une haute école ne permet toutefois pas de différencier clairement les deux catégories. D'une part, les diplômes de bachelor sont aussi délivrés à des personnes qui ont certes les acquis nécessaires, mais n'ont encore jamais été officiellement immatriculées dans une filière bachelor. Par rapport à l'année précédente, leur nombre est passé de 140 à 500, ce qui correspond à 12% des entrants au cursus de master. Ces personnes, bien que titulaires d'un bachelor, seront plutôt intégrées dans la catégorie des entrants non diplômés. De fait, l'objectif premier de leurs études n'a jamais été d'obtenir le bachelor; il s'agit bien plus d'un effet secondaire dû à l'adaptation du système de licence ou de diplôme à celui du master. D'autre part, il y a une distorsion – dans une proportion comparable – dans l'autre sens: au semestre

Hautes écoles universitaires: entrants en études master selon le genre de transition

G 7



Entrant diplômé: la personne possède avant son entrée en études master un diplôme (par ex. un diplôme de bachelor, une licence/diplôme) acquis dans une haute école suisse. Il est supposé que la personne qui n'ont jamais été immatriculées dans une haute école suisse, ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Cela vaut également pour les personnes sans diplôme d'une haute école suisse dont la dernière immatriculation dans une haute école suisse remonte à plus de deux ans (la part au total des entrants de ce dernier groupe se situe en-dessous d'un pour cent).

d'hiver 2005/06, 400 étudiants sont passés du cycle d'études bachelor à celui de master sans être titulaires du bachelor (année précédente: 200 personnes). Pour la moitié d'entre eux, la condition était qu'ils obtiennent le titre ultérieurement. Pour les autres, cette forme de passage d'un niveau à l'autre est autorisée par le règlement. Il est évident que l'admission de non-diplômés est une variante qui ne peut être attribuée à la plus grande ouverture des études de master par rapport aux filières débouchant sur une licence ou un diplôme

2.3.2 Zones d'attraction

Les études de master font l'objet de grandes attentes. De l'avis de nombreux acteurs politiques du domaine de l'éducation, les universités devraient attirer, grâce à leur offre d'études de master, un nombre croissant d'étudiants étrangers et acquérir une bonne réputation à l'échelon international. Selon toute attente, les étudiants suisses utiliseront aussi le passage du bachelor au master pour changer de haute école. La Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS), dans sa stratégie du paysage universitaire suisse 2005–2015, fixe à 25% environ le nombre d'étudiants en master qui auront obtenu leur bachelor dans une autre haute école. Cette valeur cible traduit la réalisation des deux grandes aspirations que sont le renforcement de l'attrait international et l'augmentation de la mobilité intérieure.

Ce taux est presque atteint au niveau de l'ensemble du système. 22% des personnes qui ont entamé des études de master au semestre 2005/06 dans une université suisse avaient fréquenté auparavant une autre haute école (tableau 6; graphique 8). Elles se répartissent comme suit: 620 personnes ont obtenu leur premier diplôme d'une haute école à l'étranger et 290 venaient d'une autre haute école suisse, dont 39 étaient des diplômés de hautes écoles spécialisées. Il n'est par contre pas possible de savoir comment la situation se présente selon les filières d'études, faute d'informations dans ce domaine.

Considérant ces chiffres relativement modestes, une certaine prudence est de mise dans l'interprétation des résultats. De plus, le changement de système est encore en cours. On peut toutefois retenir certains points. Premièrement, les universités continueront à étoffer l'offre de cursus de master au cours des prochaines années. Deuxièmement, le nombre de titulaires d'un bachelor obtenu dans le cadre du système suisse des hautes écoles enregistrera une forte progression. Troisièmement, les entrées de non-diplômés issus des traditionnelles filières de licence et de diplôme vont disparaître à moyen terme. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir comment l'ensemble de ces processus va se répercuter sur l'accès aux études de master.

T 6 Hautes écoles universitaires: répartition des entrants en études master selon la haute école d'entrée et d'origine, semestre d'hiver 2005/06

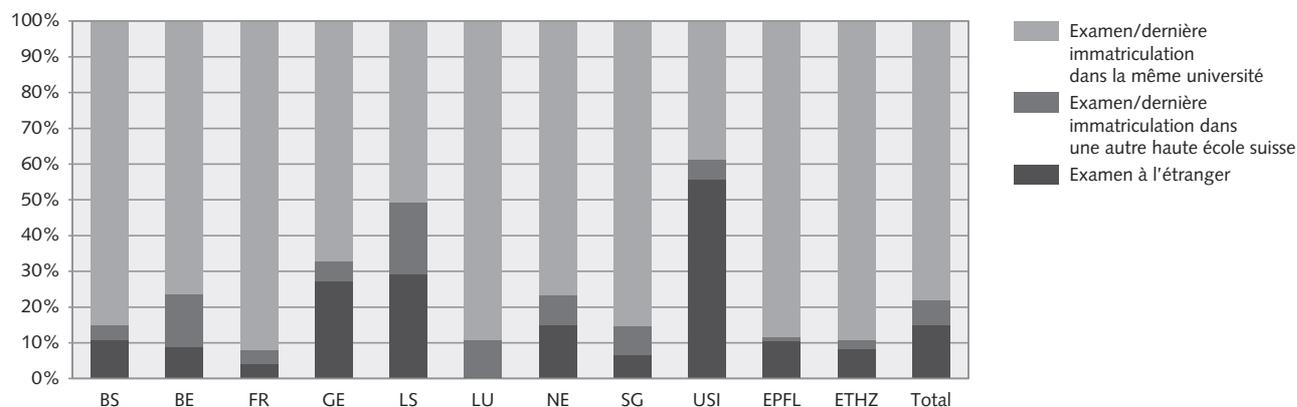
Hautes écoles universitaires	Total	Examen/dernière immatriculation* dans la même université	Examen/dernière immatriculation* dans une autre haute école suisse	Examen à l'étranger**
Université de Bâle	378	84,9%	4,2%	10,8%
Université de Berne	310	76,5%	14,5%	9,0%
Université de Fribourg	352	92,0%	3,7%	4,3%
Université de Genève	462	67,1%	5,6%	27,3%
Université de Lausanne	374	50,5%	20,3%	29,1%
Université de Lucerne	173	89,0%	10,4%	0,6%
Université de Neuchâtel	180	76,7%	8,3%	15,0%
Université de St-Gall	603	85,2%	8,3%	6,5%
Université de Zurich	57	73,7%	3,5%	22,8%
Université de la Suisse italienne	224	38,8%	5,4%	55,8%
EPF Lausanne	673	88,3%	1,2%	10,5%
EPF Zurich	354	89,3%	2,5%	8,2%
Total	4 140	77,9%	7,0%	15,1%

* pour les entrants non diplômés

** Personnes qui n'ont jamais été immatriculées dans une haute école suisse et entrants sans diplôme universitaire suisse dont la dernière immatriculation dans une haute école suisse remonte à plus de deux ans (la part au total des entrants de ce dernier groupe de personnes se situe en dessous d'un pour cent).

Hautes écoles universitaires*: répartition des entrants en études master selon la haute école d'entrée et d'origine, semestre d'hiver 2005/06

G 8



* sans les universités avec moins de 100 entrants

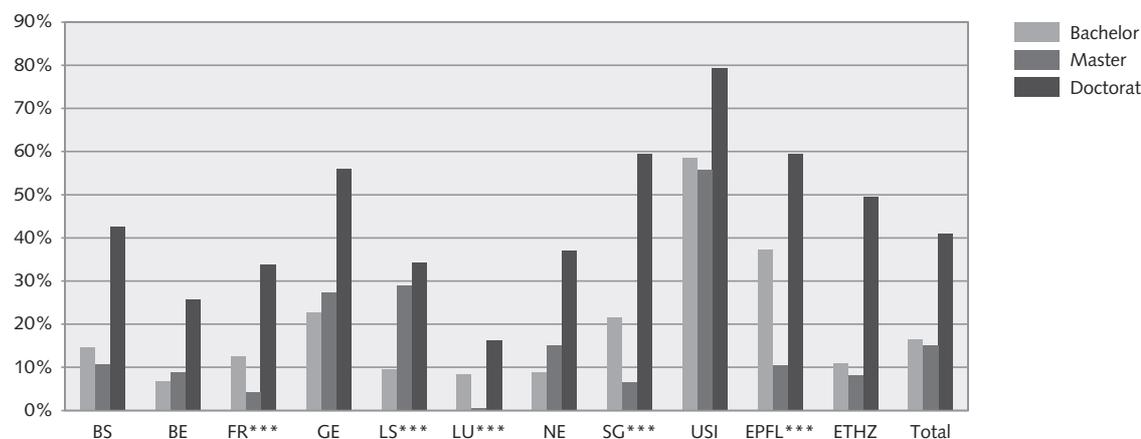
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Que l'on se trouve encore dans une phase de mutation se reflète aussi dans les grandes différences qui caractérisent les valeurs relatives à l'ensemble du système universitaire. Dans les universités qui ont enregistré au moins 100 entrants au cursus de master au semestre d'hiver 2005/06, la part d'étudiants ayant changé de haute école oscille entre 8 et 61%. Un point commun peut toutefois être observé: dans la plupart des universités, les étudiants qui entament le master et sont issus d'autres hautes écoles viennent de l'étranger.

Parmi toutes les hautes écoles, l'Université de la Suisse italienne (USI) présente la plus forte internationalité: plus de la moitié des étudiants qui y ont débuté le cursus du master ont obtenu leur premier diplôme d'une haute école à l'étranger. Fait peu étonnant, sachant que depuis sa fondation en 1996, l'USI entretient des relations étroites avec l'Italie voisine. La composition des effectifs d'étudiants n'est toutefois pas toujours révélatrice de la zone d'attraction géographique d'un établissement. Comme on peut le constater à l'Université de Saint-Gall,

l'internationalisation des études se présente sous différentes formes. Si l'on considère tous les niveaux d'études, 30% des étudiants de l'Université de Saint-Gall venaient de l'étranger. Parmi les personnes qui s'étaient nouvellement inscrites à des études de master, 6% seulement venaient toutefois directement d'une haute école située à l'étranger. Si la vie estudiantine à Saint-Gall se caractérise assez fortement par son internationalité, c'est principalement dû aux cursus de bachelor et de doctorat. S'agissant des nouvelles admissions à ces niveaux d'études, un étudiant sur cinq respectivement plus d'un sur deux vient de l'étranger. Pour des raisons institutionnelles, le cursus de master joue un rôle moindre à cet égard: comme à Saint-Gall on a fixé légalement la proportion d'étudiants étrangers en bachelor et en master à 25% au maximum et que de nombreux étudiants étrangers débutent leurs études au niveau du bachelor, il est évident que les entrées directes au master d'étudiants venant de l'étranger sont comparativement moins importantes.

Hautes écoles universitaires*, entrants en études bachelor, master et doctorat: part des entrants venant de l'étranger avec accès direct, semestre d'hiver 2005/06** G 9



* sans les universités avec moins de 100 entrants au niveau master

** Etudes de médecine: entrants en doctorat au semestre d'hiver 2004/05 (examens de 2005 pas encore disponibles)

*** Différences entre les niveaux bachelor et master significatives (test de Chi-Carré; probabilité d'erreur < 0.05 avec correction Bonferroni)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Le graphique 9 illustre les différentes formes d'internationalisation des études. Il met en parallèle la proportion d'entrants directs venant de l'étranger dans les cursus de bachelor et de master. A titre comparatif, il indique aussi ce taux pour les doctorants. Il en ressort que le master n'exerce pas, pour l'instant, un plus fort attrait que le bachelor. Sur l'ensemble du système universitaire, la part d'étudiants qui habitaient à l'étranger avant d'entamer des études de bachelor, soit 16%, est plus ou moins égale à la proportion d'étudiants qui ont débuté le cursus de master après avoir obtenu un premier diplôme dans une haute école à l'étranger. Dans l'ensemble, la situation est très hétérogène, des solutions transitoires spécifiques à certaines hautes écoles jouant dans certains cas – comme pour l'EPFL – un rôle déterminant. Lorsque les modalités de passage des cycles de licence et de diplôme aux études de master sont assez souples, la part d'entrants directs en provenance de l'étranger a tendance à être plus faible que dans le cas d'une stricte séparation entre ancien et nouveau système. Pour les hautes écoles qui ont introduit le nouveau système rapidement et à une vaste échelle, les données devraient être comparativement stables et significatives. Parmi ces écoles figurent l'Université de Saint-Gall, l'Université de la Suisse italienne (USI) et l'Université de Lucerne. Le cas de Lucerne illustre parfaitement l'importance de la structure de l'offre: la faible part d'entrants directs de l'étranger est probablement due au fait que presque tous les étudiants en master sont immatriculés à

la faculté de droit. Les études de droit, dont le contenu est adapté au paysage juridique suisse, n'attirent en toute logique que peu d'étudiants de l'étranger.

La comparaison avec les études de doctorat est claire: dans toutes les hautes écoles, c'est au niveau du doctorat que les étrangers venus faire leurs études en Suisse sont les plus nombreux. L'écart est le plus souvent très marqué par rapport aux autres niveaux d'études. A l'échelon national, le taux d'entrants directs en provenance de l'étranger dans les études de doctorat atteignait 41%; selon les universités, il oscille entre 16% (Université de Lucerne) et 80% (USI)¹². Ces valeurs constituent une aide supplémentaire pour évaluer l'attrait international des différents cursus d'études.

¹² Cela ne signifie pas obligatoirement que les étudiants venant de l'étranger soient en nette majorité des doctorants. L'impact d'un niveau d'études sur l'internationalisation des études dépend du nombre d'étudiants immatriculés à ce niveau. Au semestre d'hiver 2005/06, on dénombrait quelque 19'000 personnes titulaires d'un certificat d'accès décerné à l'étranger qui poursuivent actuellement leurs études à une université suisse en vue d'obtenir un titre universitaire (bachelor, master, licence/diplôme, doctorat). Environ un tiers d'entre elles espèrent obtenir le doctorat.

2.3.3 Diplômes de master

Selon les «directives de Bologne» de la Conférence universitaire suisse, le master est l'équivalent du titre de licence ou de diplôme décerné jusqu'à présent. La durée indicative des études depuis le début du cursus de bachelor jusqu'à l'obtention du master est de quatre années et demie à cinq ans. C'est pourquoi dans la première phase de la réforme de Bologne, les hautes écoles universitaires n'ont délivré que peu de titres de master. En 2005 pour la première fois, la barre des mille lauréats a été dépassée: dans l'ensemble, les universités ont décerné 1294 masters contre 287 l'année précédente.

Pour trois-quarts des diplômés, le master est le premier titre d'une haute école. Les personnes ayant accompli des cycles d'études à deux niveaux en Suisse

font encore figure d'exception: les titulaires d'un master possédant déjà un premier titre universitaire sont presque uniquement des personnes qui ont débuté leurs études dans l'ancien système ou ont obtenu leur premier titre à l'étranger. Le nombre de masters décernés reflète une fois de plus les règles établies en matière de passage d'un niveau à l'autre dans le cadre du changement de système. L'Université de Saint-Gall, qui avait déjà accueilli au semestre d'hiver 2001/02 tous les étudiants débutants en cursus de bachelor, a délivré seulement 49 masters en 2005, tandis que plus de 600 étudiants terminaient leurs études avec un titre traditionnel de licence ou de diplôme. L'EPF de Lausanne, qui a introduit la réforme deux ans plus tard, ne délivre quant à elle plus aucun de ces anciens diplômes. Elle a ainsi décerné 643 masters, soit la moitié du nombre total de masters pour l'année 2005.

T7 Hautes écoles universitaires: diplômes de master selon le domaine d'études et la haute école, en 2005

Domaines d'études	Total	Hautes écoles universitaires												
		BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	SG	PHS	ZH	USI	EPFL	ETHZ
Sc. humaines et sociales	91	50	0	0	0	0	8	0	32	0	0	1	0	0
Sc. économiques	176	43	13	91	0	0	0	0	17	0	0	12	0	0
Droit	149	0	50	93	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0
Sc. exactes et naturelles	332	26	0	22	3	13	0	39	0	0	0	0	223	6
Médecine et pharmacie	20	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
Sc. techniques	524	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	1	420	99
Interdisciplinaire et autre	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 294	122	63	206	5	13	8	49	49	0	0	14	643	122

Définitions

Entrants, étudiants débutants

Par «entrant», on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, diplôme postgrade) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Une personne peut être comptée plusieurs fois comme entrant à des niveaux d'études et dans des types de haute école différents au cours de sa formation.

Les étudiants qui passent de l'ancien système de licence et de diplôme au nouveau système de cursus de bachelor ne sont pas considérés comme entrants pour ne pas gonfler artificiellement les effectifs. Ainsi, la somme des entrants au niveau du bachelor et au niveau de la licence/diplôme donne une idée approximative du nombre effectif d'étudiants débutants. Cette valeur est approximative, car on ne sait pas si ces personnes en sont véritablement à leur premier semestre d'études. Si elles ont déjà effectué une partie de leurs études dans une haute école à l'étranger, il faut les considérer comme des entrants aux niveaux bachelor ou licence/diplôme au sens strict, mais elles ne sont plus des étudiants débutants.

Première immatriculation

Entrent dans cette catégorie les personnes qui s'immatriculent pour la première fois à un semestre d'hiver donné dans une haute école suisse (haute école universitaire ou haute école spécialisée). Contrairement aux catégories «entrants» et «étudiants débutants», ce groupe ne se réfère pas à un type déterminé de haute école mais à l'ensemble du système des hautes écoles.

Etudiants du premier et du deuxième niveau d'études

Sont considérées comme étudiants du premier et du deuxième niveaux d'études toutes les personnes qui sont immatriculées au niveau bachelor, master ou licence/diplôme. Le diplôme de bachelor couronne les études du premier niveau, celui de master les études du deuxième niveau. Le diplôme de master correspond au titre de licence ou de diplôme décerné jusqu'à présent.

European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS)

Le système de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS) est un système européen de reconnaissance des acquis qui permet également de les transférer et de les accumuler. Il se base sur le travail que doivent fournir les étudiants en vue de réaliser les objectifs de leur cursus d'études. Un crédit ECTS correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures; 60 crédits sont nécessaires pour accomplir une année d'études à plein temps.

L'ECTS a été mis au point à partir de 1989 en marge du programme de mobilité européen Erasmus, afin de faciliter la reconnaissance des études ou diplômes acquis dans d'autres institutions (fonction de transfert). La Déclaration de Bologne (1999) a fait de l'ECTS une des pierres angulaires de l'harmonisation des structures universitaires européennes. Un cursus d'études correspond désormais à un nombre déterminé de crédits (bachelor = 180, master = 90 ou 120). Ceux-ci sont ventilés sur les différentes composantes ou unités d'enseignement du cursus au prorata du travail qu'elles exigent. Les étudiants les acquièrent (accumulent) au cours de leurs études, sur vérification de leurs acquis.

